

BUREAU ACADÉMIQUE

DUSSOL Jean-Luc
Secrétaire Académique
06 88 52 61 28

PASCAL J-François
Commissaire Paritaire Académique
Trésorier Académique
Secrétaire Académique Adjoint
06 08 10 87 56

TELLO Francisco
Coordonnateur Académique
06 83 52 96 61

SANCHEZ Pedro
Secrétaire Départemental 11
Réfèrent ANDORRE
06 63 65 93 90

VARENNE Christophe
Adjoint SD 11
06 08 81 12 61

CHANARD Jean-François
Commissaire Paritaire Académique
Secrétaire Départemental 30
Réfèrent Tertiaire
06 60 18 07 99

GOUNTCHEV Laurent
Secrétaire départemental 34
07 83 94 10 50

HAMZAOUI Mohammed
Commissaire Paritaire Académique
Secrétaire Départemental 66
06 14 73 04 08

ESTEBAN Marie-Pierre
Commissaire Paritaire Académique
Réfèrent Stagiaires
Relations avec le rectorat
06 16 22 58 57

VAISSE Françoise
Commissaire Paritaire Nationale
Réfèrent DDFPT
06 71 19 40 17

HACHAICHI Fatiha (34)
Membre Bureau Acad.

REGNES Didier (30)
Réfèrent Informatique

Cher-e adhérent-e, cher-e camarade,

Une deuxième communication, en ce début de mois d'Octobre, pour aborder et préciser des informations portant sur le « Socle », le « Pacte », les décrets parus cet été 2023.

Coté suivi syndical, cet été nous avons assisté les collègues pour les recours et nous avons fait avancer les dossiers . Les permanences ont été assurées toutes ces vacances et aucun appel, j'espère, n'est resté sans réponse.

ESTEBAN Marie-Pierre

Commissaire Paritaire Académique
Réfèrent Stagiaires
Relations avec le rectorat
06 16 22 58 57

La rentrée des stagiaires :

C'est la reprise et nous avons accueilli, comme à chaque rentrée, les stagiaires 2023-2024 sur 2 journées (le lundi 28 Août et mardi 29 Août à la FAC de sciences et à l'INSPE de Montpellier).

Le bureau académique a décidé de leur offrir une pochette d'accueil (clé usb, stylo, ...) à cette occasion.

Nous avons pu rencontrer la cinquantaine de stagiaires et nous avons pu les sensibiliser à l'importance d'être syndiqués, conseillés, soutenus dans le Ministère qui les accueille.

« ***Si tu ne sais pas pourquoi tu te syndiques, l'administration, elle le sait*** », ces propos sont toujours d'actualité. Ils font sûrement sourire quand on les entend, mais ils doivent réveiller cette volonté de ne pas rester seul-e-s, ne pas être isolé-e-s.

Certains d'entre vous sont tuteurs ou ont su accueillir dans leur établissement ces nouveaux collègues. N'oubliez pas de leur rappeler les coordonnées de Mapi ESTEBAN, référente « stagiaire et Mutations ». Pour info, certains ont déjà pris leur adhésion.



Promotions :

Certains d'entre vous ont été promus soit à une classe supplémentaire, soit par l'avancement accéléré, soit à l'ancienneté.
Je les félicite.

Certains d'entre vous, par contre, attendaient de l'être et la promotion n'est pas arrivée. Ceci a suscité beaucoup d'interrogations, d'incompréhensions et surtout de mécontentement. Je vous comprends ... Depuis la mise en place de la funeste loi* sur la transformation de la fonction publique, avec la suppression des CAPA pour les mutations et pour les promotions, les résultats sont souvent incompréhensibles et issus du « fait du Prince ». Les résultats tombent au bon vouloir de la seule administration, sans aucun contrôle par les Organisations Syndicales représentatives et élues.

Nous y restons fortement opposés et demandons **le retour aux CAPA par corps**.

*La [Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique](#) est parue au Journal officiel du 7 août 2019.

La seule réelle avancée est la création du 5ème échelon de la classe exceptionnelle, qui va concerner les collègues ayant 3 ans d'ancienneté dans le 4ème échelon. Ce passage, au 01 septembre 2023, se fait donc à l'ancienneté et non plus au bon vouloir de l'administration.
(décret n°2023-720 du 4 Août 2023 et JORF N°0180 du 5 Août 2023)

Sur la linéarisation de la carrière (ou carrière à l'ancienneté), le seul verrou existant porte sur le passage de la Hors classe à la classe exceptionnelle (1 seul vivier à partir du 01 septembre 2024 mais 5 ans d'ancienneté dans le 5ème échelon en lieu et place du 3ème).

La rentrée du Gouvernement et du Ministre de l'Éduc.Nat. :

Une nouvelle rentrée et un nouveau Ministre de l'éducation nationale. M. ATTAL .

Une communication bien présente, des objectifs louables mais qui se heurtent à la réalité du terrain.

Non, Monsieur le Ministre, il n'y a pas à ce jour, un enseignant, devant chaque élève et encore moins dans les LP ou certaines disciplines (professionnelles ou générales) restent sans professeurs.

Sur le **SOCLE**, les avancées restent modestes car le doublement de l'ISOE est appréciée mais nous aurions préféré une réelle augmentation du point d'indice. Les 1.5% du mois de Juillet et les 5 points d'augmentation sur ton indice, au mois de janvier, seront loin de compenser l'inflation actuelle.

Pour INFO, pense à faire une simulation de la **G.I.P.A.** (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat) (www.service-public.fr/simulateur/calcul/GIPA), somme attribuée à tout agent (titulaire ou contractuel) lorsque l'évolution de son traitement brut est inférieure, sur 4 ans, (déc.2018-déc.2022) à celle des prix à la consommation.
(décret n°2008-539 du 6 juin 2008 / décret n°2022-1101 du 01 Août 2022)

Sur le **PACTE**, les mandats du syndicat sont clairs. Refus et non accompagnement dans cette démarche. Nous restons attachés à notre ORS à 18h et opposés à tout travail supplémentaire. L'autonomie des établissements nous montre que l'application de ce PACTE évolue suivant la volonté de la direction de le mettre en place avec les dérives que cela peut générer.

Nous regrettons aussi le fait que les HSA soient en perpétuelle augmentation, d'année en année, ce qui a pour seule conséquence de supprimer des postes.

Revendiquons la revalorisation du point d'indice de 30%.

Concernant le temps de formation, nous dénonçons le fait, que ces formations soient gelées ou programmées soit présence élèves (17h-20h) soit pendant les vacances scolaires (vacances « des élèves » pour l'administration).

La rentrée dans votre établissement :

J'espère que ta rentrée s'est bien passée.

Je vous reste disponible ainsi que les secrétaires départementaux pour vous aider dans votre travail d'accueil et d'information des collègues.

Pour les élections aux conseils d'administration, il faudrait monter des listes FNEC FP FO , en Lycée Polyvalent, Segpa et EREA, des listes SNETAA FO en LP. Même si ces dernières sont incomplètes ! **2 noms suffisent** à minima et 14 à maxima.

L'an dernier les élections aux C.A. ont été un franc succès pour le SNETAA-FO avec des résultats très encourageants pour ne pas dire « Historiques ». Essayons de faire aussi bien, si ce n'est encore mieux, cette année.

Organise des heures d'information syndicales (HIS) . Nous avons droit à 1 h/mois pris sur son temps de travail . Contacte ton secrétaire départemental et/ou ton secrétaire académique pour les animer.

Cela fait partie de nos forces . Être sur le terrain. Être au plus près des collègues N'hésite pas à nous solliciter.

Nous avons commencé à mettre en place des permanences syndicales et animé des heures d'information mensuelle syndicale. Les 5 départements ont été visités. Nous avons le projet, comme chaque année, d'assurer une permanence au Lycée Comte de Foix à Andorre la vieille.

Tu as dû recevoir 4 dates concernant les Ag départementales. Saisis-toi en ! Ces réunions sont organisées par secteurs géographiques au plus près des adhérents et sympathisants. Elles sont importantes pour la vie du syndicat et permettent d'apporter des réponses aux questions soulevées.

Certains d'entre vous se sont inscrits aussi aux formations FNEC-FP-FO organisées sur Montpellier.

Chacun d'entre vous a droit à 12 jours de formation/année scolaire, pris sur ton temps de travail.

Cette info, ces AG, ces formations, ces permanences, ces animations, ont comme seul objectif : **« appartenir à un collectif fort ».**

Bonne rentrée scolaire 2023-2024

Toute l'équipe académique se tient à ta disposition .

Amitiés syndicales et fraternelles



DUSSOL Jean-Luc
Secrétaire
Académique

6 Impasse Armand Bertrand
30340 MÉJANNES les ALÈS
06 88 52 61 28
jean.luc.dussol@snetaamontpellier.fr

EN FRANCE ET EN EUROPE

LE 13 OCTOBRE

**mobilisé·es contre l'austérité,
pour les salaires et l'égalité
femmes-hommes**

e
forces.

MOBILISATION INTERSYNDICALE

RDV DANS
toutes les villes
de France

13/10/2023

POUR

1. augmenter les salaires et le point d'indice
2. valoriser les retraites, les minima sociaux et les bourses d'études
3. l'égalité entre les femmes et les hommes
4. un meilleur partage des richesses
5. conditionner les aides publiques données aux entreprises
6. réinvestir dans les services publics dans tous les territoires
7. une assurance chômage plus protectrice
8. une transition écologique socialement juste

CONTRE

9. la réforme des retraites 2023
10. l'austérité en France comme en Europe

Ensemble vers

les 570 adhésions

Seul le rapport de force permet d'obtenir un résultat,
Seul le rapport de force permet de le faire appliquer
Jules GUESDES

Tarif syndicalisation 2023-2024

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PLP - CPE - Certifiés	127€	179€	185€	205€	213€	219€	230€	242€	256€	278€	292€
Hors Classe	245€	272€	283€	305€	322€	334€	340€	Contractuel(le)s : 81€			
Classe Except ^{la}	300€	318€	328€	345€	Hea1 : 363€ / Hea2 : 379€ / Hea3 : 399€						
Stagiaires : 99€	Emploi Avenir prof. : 15€ AE SH /AE D : 15€			Retraités : 138€ Sans solde : 15€							
Inscription en ligne : https://www.snetaa.org/adhesion-au-snetaa-fo/ Tél : 01 53 58 00 30 ou 01 53 58 00 34 CERTIFIES / AGREGES Mathieu Marchal FNEC FP FO & SNFOLC Maison des syndicats—474, Allée Henri II de Montmorency-34000 Montpellier 06 87 84 96 02											



✂ Pourquoi n'adhérez-vous pas en prenant soit le prélèvement automatique en 12 fois ? soit en plusieurs chèques ?

ADHÉSION 2023-2024

Nom _____
 Nom de jeune fille _____
 Prénom _____
 Date de naissance

Adresse _____
 Code postal Ville _____
 Tél. fixe _____ Tél. portable _____
 Adresse mail : _____

JE CALCULE MA COTISATION
 échelon _____ tarif _____ quotité _____
 Cotisation : **quotité x tarif =**

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :
 OUI + 25 € (pour frais de traitement et de port)
 NON (merci de bien indiquer votre adresse mail)
 -15€ si cotisation avant le 14 juillet 2023 TOTAL : € _____

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA
 Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER
 IBAN (IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE)

BIC : CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE _____
 N'oubliez pas de joindre votre RIB avec vos codes IBAN et BIC !
 Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

Signature (obligatoire) :

Fait à : _____
 Le

Nom et adresse du créancier :
 SNETAA-FO, 417 BUREAU DE LA COLLEGE
 80320 SAINT-CLOUD-CEDEX
 N°IDENTIFIANT ORGANISATEUR CODE: FR06223490044

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Hors Classe Classe Normale Retraité
 Stagiaire Classe exceptionnelle

PLP AED/EAP/AESH Professeur Contractuel
 CPE Sans solde ODFPT

Discipline _____ Autre _____

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE

Lycée Professionnel SEGPA (Collège)
 Lycée Polyvalent (SEP) EREA
 Autre _____

Nom établissement : _____
 Commune : _____ Département : _____

DUSSOL Jean-Luc, Secrétaire Académique
 6, Impasse Armand Bertrand
 30340 Méjannes lès Alès—06 88 52 61 28

**N'OUBLIEZ PAS DE
 JOINDRE VOTRE RIB AVEC
 VOS CODES IBAN ET BIC !**

TELLO Francisco, Coordonnateur Académique
 1, rue Dumas
 34130 LANSARGUES 06 83 52 96 61